



Montreuil, le 22 janvier 2020

Le 24 janvier, même mot d'ordre : retrait !

Notre détermination est intacte, notre objectif reste le même :

Obtenir le retrait du projet de réforme des retraites, qui doit être présenté vendredi 24 janvier en Conseil des ministres.

Les soi-disant concessions d'Edouard Philippe n'en sont pas.

L'âge pivot de 64 ans, avec décote pour un départ entre 62 et 64 ans, n'a en aucun cas disparu, il a été retiré provisoirement, le temps que se réunisse une conférence de financement, chargée de trouver une solution alternative d'équilibre financier. **Il n'y a rien à attendre de cette « conférence », puisque l'option d'augmenter les cotisations et les salaires a déjà été balayée.**

Par ailleurs, l'avant-projet de loi comprend bien un âge d'équilibre, dont le fonctionnement est identique à celui de l'âge pivot.

Cette réforme entraînera bien ce que nous dénonçons depuis le début :

- un **recul toujours plus important de l'âge de départ réel en retraite**, rendant complètement illusoire l'âge légal de 62 ans
- des **pertes conséquentes sur les montants des pensions**, en particulier pour les plus précaires
- des **règles de départ anticipé pour pénibilité tellement restrictives** (et elles aussi soumises à âge d'équilibre et décote) qu'elles ne rempliront pas leur rôle
- **la porte ouverte, pour ceux qui en auront les moyens, à l'épargne privée par capitalisation** pour compenser la diminution des pensions...

A ces réalités qui concernent tout le monde, s'en ajoutent d'autres, qui toucheront particulièrement les journalistes.

Les plans de licenciement se multiplient dans toutes les formes de presse. De quoi précariser un peu plus encore une profession qui souffre déjà depuis longtemps.

Le SNJ-CGT salue d'ailleurs la forte mobilisation des salariés de Radio France, qui a dépassé les 50 jours de grève, pour refuser le plan de 300 suppressions d'emplois, mais aussi contre la retraite à points. **Une caisse de solidarité** a été mis en place. Pour y contribuer : [cliquer ici](#).

Pour les journalistes rémunérés à la pige, dont la proportion augmente constamment, on peut même parler, au-delà de la réforme des retraites, de double peine. Ils sont en effet touchés de plein fouet par les nouvelles règles d'indemnisation du chômage. Celles-ci durcissent les conditions pour être indemnisés, diminuent le montant de l'indemnisation et s'attaquent à la possibilité d'être indemnisé tout en ayant une « activité réduite ».

On peut y ajouter **les dispositifs qui permettent aux patrons de presse d'opter pour des cotisations à taux réduit de sécurité sociale chez les journalistes.** Ce qui impacte directement les indemnités pour la maladie mais aussi le montant des cotisations de retraite et donc le calcul de la pension.

Y aurait-il une compensation pour les journalistes dans le nouveau système ? A part de grandes déclarations de principe, nous n'avons aucune garantie, en particulier sur la durée.

Pour toutes ces raisons, nous l'affirmons encore et encore :

La retraite à points, nous n'en voulons point ! Retrait du projet !

Le SNJ-CGT appelle les journalistes à participer en masse à la journée de mobilisation intersyndicale du 24 janvier :

- en faisant grève
- en manifestant
- en organisant des assemblées générales dans les entreprises.

Le SNJ-CGT ne tolérera pas que dans les manifestations se répètent les violences policières, en particulier à l'encontre de personnes, journalistes ou non, qui photographient ou filment les interventions des forces de l'ordre.